



Résiliation bail 1 mois fin de cdd

Par **Camille83**, le **28/03/2011** à **15:42**

Bonjour,
Mon CDD se termine le 7 avril prochain et je souhaiterais déménager dans les 3 mois à venir.
Je sais que mon préavis est réduit à 1 mois mais jusqu'à quand puis-je poser mon préavis pour bénéficier de ce délai réduit à 1 mois ?
Par exemple, si j'envoie mon préavis le 1er juin pour partir début juillet alors que mon CDD s'est fini en avril, suis-je toujours dans mon droit ?
Merci d'avance pour votre réponse.
Camille

Par **edith1034**, le **28/03/2011** à **18:36**

oui car il n'y a pas de délai entre la fin d'un cdd = perte d'emploi et la résiliation du bail